

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.30.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Maillane - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2019/2020 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de présenter le programme de travaux 2019/2020 envisagé par la Commune de Maillane, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2019

REFECTION COMPLETE DU CHEMIN DE L'HOMME DU LOUP

Le chemin de l'Homme du Loup est une voie d'un peu plus de 400 mètres composée de bitume très dégradé et de gravillons. Cette voie, qui permet l'accès direct au centre-ville, dessert également un grand nombre de propriétés ainsi que des équipements publics, tel que le complexe sportif Jacques Demarles où se rendent les élèves des deux écoles et du centre aéré.

Des travaux sont nécessaires afin d'élargir la voie, renouveler le revêtement et sécuriser ses abords par la création de cheminements piétons sécurisés. Les travaux permettront également la réfection des réseaux vieillissants comme l'assainissement afin d'être en capacité d'assumer de nouvelles constructions prévues à proximité.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 687 936 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

L'aide départementale pourrait s'élever à 412 762 €

REAMENAGEMENT COMPLET DE L'ESPACE CULTUREL FREDERIC MISTRAL

Le musée Frédéric Mistral est un musée consacré à l'écrivain provençal qui vécut dans cette bâtisse. La construction du XIXème siècle surnommée « Maison du poète », conservée en l'état, est classée aux monuments historiques.

Le musée conserve des objets mobiliers, manuscrits littéraires et une correspondance d'environ 60 000 lettres. Une partie des collections relève d'un double statut bénéficiant à la fois d'une

protection au titre des monuments historiques, et au titre de l'appellation « Musée de France ». Par manque de place, seulement 30 % de la collection est exposée.

Le bâtiment ancien connaît des problèmes de vieillissement (fissures, humidité, décroûtement, instabilité des planchers...) et des désordres structurels ayant nécessité la fermeture de la visite d'une partie de la maison. La Commune a d'ores et déjà commencé à mener des travaux d'urgence et d'investigations sur l'origine des troubles qui affectent le bâtiment. Un comité de pilotage a été constitué auquel participe la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En sus de la réhabilitation et sécurisation du bâtiment, une requalification fonctionnelle permettra d'offrir davantage de fluidité dans le parcours de la visite et d'éviter les croisements entre le public et le personnel. De la même façon, le jardin réaménagé fera partie intégrante de la visite.

Ce projet sera soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la DRAC.

La Commune souhaite également aménager des dépendances afin d'accueillir les services administratifs liés aux activités culturelles. De plus, la remise (160m<sup>2</sup>) sera un espace dédié aux expositions temporaires et à diverses activités artistiques et culturelles.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019 s'élève à 1 497 482 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DRAC) d'un montant de 374 375 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 823 611 €

### Projets prévus à partir de 2020

#### EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL

La Commune ne dispose à ce jour que d'un seul groupe scolaire composé de l'école maternelle et de l'école primaire Frédéric Mistral. L'augmentation significative et régulière du nombre d'élèves au fil des années engendre un manque de place, des classes surchargées et une cantine saturée.

Des travaux d'extension sont nécessaires afin de créer 6 classes supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement de l'école. La dépose des bâtiments préfabriqués, âgés de plus de trente ans, la réfection des salles de classe existantes et la création d'un préau de 150m<sup>2</sup> permettront un accueil convenable des élèves.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 1 208 256 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DSIPL) d'un montant de 99 992 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 724 954 €

#### REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'EYRAGUES

La route d'Eyragues est l'une des deux voies d'accès au centre du village. Ancienne et vétuste, son revêtement très dégradé présente de nombreux trous dans le bitume. Les fossés sont apparents et nécessitent un busage. Aucun réseau n'est enterré. De plus, la voie n'est pas sécurisée et nécessite la création de trottoirs afin d'assurer la sécurité des usagers piétons.

La Commune de Maillane sollicite l'aide du Département pour la réalisation d'importants travaux de réfection et d'aménagement sur cette voie vieillissante qui n'est plus adaptée au développement de la ville. Une partie des travaux, réseau pluvial et assainissement, est de la compétence de la Communauté d'agglomération de communes Terre de Provence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 419 400 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DETR) d'un montant de 58 019 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 235 561 €

Ainsi, le montant global des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020 s'élève à 3 813 074 €HT, dont 2 185 418 €HT pour la tranche 2019, conformément au tableau en annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2 196 888 € pour ce programme 2019/2020, dont 1 236 373 € au titre de la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL